

MUHAMMAD (pslf) PATRIARCHE DE LA LUTTE POUR LE DROIT DU GENRE

<"xml encoding="UTF-8?>

Depuis que le monde fut créé par Dieu, l'on suppose que rien ne prêtait à croire en une certaine discrimination entre les personnes constituant le genre humain, en particulier si nous nous penchons sur la version des faits exposés par le prophète de l'Islam (p). Avec l'évolution du temps et l'accroissement démographique, certaines exigences sociologiques ont conditionné la vie des hommes et ainsi, certaines nouvelles prérogatives ont fait l'office de sacrifice pour laisser la place à d'autres valeurs. L'histoire de l'Islam est riche en ce qui concerne le contour historique des valeurs humanitaires, et le domaine de la femme n'en reste pas moins exploité. Le prophète de l'Islam fut traité de féministe, étant donné qu'il avait largement défendu la femme durant toute sa vie, il a valorisé la femme à une époque où le monde la chosifiait encore.



.LE PASSE DE LA FEMME

Depuis plusieurs siècles en arrière la femme était considérée comme un être faible et vulnérable¹, non pas parce que la nature lui reconnaît une quelconque vulnérabilité mais surtout puisqu'elle était exposée et mise à proie par la société masculine. La femme a fait

l'objet de beaucoup d'humiliation et de traitement dégradant, dans toutes les sociétés, la femme n'avait pas le droit entre autre d'exercer une activité libérale sur le plan économique, politique, socioculturelle, éthique, etc. Dans certaines sociétés d'Afrique, la femme était traitée comme un simple objet de reproduction, cette considération a été relativisée à cause de la compréhension péjorative qui était donnée à la dot². A cette fin, la femme se faisait vendre indirectement à son époux d'autant plus que la souffrance des parents serait compensée par la dot payée. Si l'on parlait de droit à l'égard de la femme, c'était au nom de son époux. Beaucoup de coutumes ont ainsi été taillées sur mesure, donnant à l'homme une certaine inhumanité, un absolu pouvoir d'agir sur sa femme en tant que seigneur du foyer. Dans d'autres coutumes, le travail de champ était approprié à la femme, y compris toutes les difficultés qui l'accompagnent; la garde des enfants, le ménage, etc.

la femme était pratiquement utilisée comme un outil qui est sensé travailler pour la jouissance du mâle. La jeune fille aux mains de ces géniteurs devait s'habituer à ses tâches prochaines qui l'attendaient, l'instruction était alors un besoin secondaire pour elle. Dans certains cas elle n'était pas comptée comme faisant partie de la famille définitive; les uns ont affirmé: "que dorénavant, la fille fera partie de la famille de son époux". En Europe, représentée à l'époque par la Rome; un traitement similaire fut réservé à la femme. Similaire du fait que la femme faisait également l'objet d'une forme d'humiliation particulière. Elle n'avait pas le droit à l'instruction, à l'activité libérale³ comme la femme africaine, à un jugement personnel ou à une décision individuelle sur son devenir, ni encore à une participation dans l'œuvre sociale, etc. Décider de l'avenir de la femme était un droit pour le mâle, nul besoin d'un contentement ou non de la part de cette dernière. En Asie, il fut constaté la même tradition, la femme était un objet dans la société. Elle était soumise aux consentements des mâles sans le pouvoir de déroger. Dans le moyen Orient, le même traitement était réservé à la femme; traitée selon les humeurs masculines, elle s'est vue lourdement assujettie aux traitements durs et inhumains au point qu'aujourd'hui le monde entier se lèverait et se mobiliserait pour crier le bafouage des droits de l'homme. Dans la Perse, l'Arabie, la région de l'Asie jaune, la femme ne représentait pas une grande valeur sociale.

.La femme en Arabie d'avant Islam

Avant l'avènement de l'Islam, la femme arabe vivait dans un labyrinthe qui devait juger de sa vie ou de sa mort, rien ni personne ne lui reconnaissait le droit à la vie. La société arabe était

réputée dans l'homicide volontaire.⁴ La jeune fille y était enterrée vivante. Cette coutume fut blâmée par l'Islam dans le verset coranique qui dit: " Et lorsque la fille enterrée vivante sera questionnée, pour quelle faute était-elle tuée?"⁵ La femme était aussi un objet de plaisir, un objet sexuel assujéti. Dans les soirées qui réunissait les bourgeois; la danse, la streap tise, bref la jouissance de l'homme tout ceci étant le travail réservé à la femme sinon servir à la reproduction ou à la prostitution. Pour ce point, il est tout de même étonnant que dans le passé on criait au déshonneur lorsqu'une femme était déshabillée en public, même les prostituées avaient une certaine adresse et un certain caractère. De nos jours, le motif est différent. Les femmes déshabillées en public portent l'indice de liberté et d'évolution!!! Nous n'entrerons pas dans ce sujet pour éviter de déraiser de notre thème.

.L'activité militante de la femme dans les siècles noirs de son histoire

Au moment où la société masculine pesait de tout son poids au dessus de la tête de la femme, cette dernière n'était pas restée indifférente vis-à-vis de ce traitement, elle n'avait pas pour autant croisé les bras. L'activité de la femme était relative à la condition de sa famille; pour celle qui était d'une famille riche un avenir prospère et respectable lui était certes garanti. Néanmoins, certains d'entre elles qui eurent l'opportunité de sortir des familles riches ont également mérité une certaine estime auprès des leurs tout comme le contraire aussi dans bien de circonstances. Khadidja fille de Khuwailid fut elle aussi une femme arabe, une riche marchande renommée et réputée par son pouvoir d'achat à travers le désert.⁶ Elle était exemptée du traitement dégradant réservé aux femmes dans sa société. Après elle, il y a aussi les épouses et filles des dignitaires politiques et des grands marchands arabes qui constituaient la classe dirigeante de l'Arabie.

Mais pour la grande majorité c'était l'avilissement, même la fille du riche n'était à l'abri de l'homicide commis par son géniteur. En Afrique, dans certaines contrées, la femme était aussi un grand personnage, elle pouvait aussi accéder à une réputation de puissance au dessus du mâle.⁷ Des tribus entières furent conduites par des femmes, mais cela ne traduit nullement que la situation générale de la femme était favorable pour son épanouissement. Tout comme dans le reste du monde la femme avait certains avantages inaperçus, en Afrique aussi certaines de ses potentialités passaient inaperçues. Tout cela se passait autour du VIème siècle jusqu'au XXème siècle. Le royaume d'Egypte considérait aussi certaines femmes en particulier les femmes des pharaons et des autres dignitaires qui cependant portaient une

autorité relative à la fonction de leurs époux.

Au XVème siècle, la classe paysanne produit la libératrice de l'Europe, Jeanne d'Arc née en 1419, elle rejoint les lignes de l'armée française et lui donne la victoire face aux anglais.⁸ Elle a mérité à son époque et jusqu'à ce jour un respect légendaire auprès des siens et dans le monde entier. Elle est aujourd'hui parmi tant d'autres femmes modèles. Dans la Grèce, la légende des dieux avec toute la mythologie qui accompagne cette civilisation avait aussi valorisé certaines femmes, certaines furent des déesses, et d'autres encore des grands esprits respectables⁹ plus que les esprits mâles. Le portrait de la femme dans son passé est de moins en moins garnis, peu seulement d'entre elles ont vécu au dessus de l'oppression, mais la plupart ont subi une certaine forme d'oppression. En Arabie aussi, certaines femmes célibataires furent puissantes. Le cas de Khadidja bint Khuwaylid, qui se maria un peu plus tard avec le prophète Muhammad (swa). Tous les historiens sont unanimes pour dire qu'elle fut une femme fortunée; elle exerçait un commerce qui engageait des grands moyens (dans une caravane). Sa notoriété fut telle que les dignitaires de la Mecque lui accordaient une place de choix dans le concert des nantis de la cité. Le continent africain n'a pas fait exception à la loi. Certaines femmes, filles des Rois, Empereurs ou des chefs des tribus ont aussi été d'une importante influence. Il y a des femmes qui ont été aux commandements de la vie sociale; elles ont été désignées Reines, ou chefs.¹⁰

.La femme à l'avènement de l'Islam

C'est au VIème siècle de l'ère chrétienne ou l'an 610 exactement que fut révélé l'Islam en Arabie. La religion islamique avait pour principal but:

"la transformation de l'homme"¹¹; à partir du berceau de son existence jusque dans les contrées lointaines du globe. Le coran déclare à cet effet: " c'est Lui qui a révélé le Livre à son Messenger pour qu'il avertisse les siens ainsi que les contrées avoisinantes".¹² L'homme idolâtre, dans toutes ses formes, devait retourner vers le monothéisme pur. Le terrain profondément accidenté sur lequel vivait la femme, dans le berceau de l'Islam, devait être assaini pour permettre une émancipation profonde de la société, et radicale pour le droit de chacun. Bien sûr que les droits les plus bafoués étaient ceux de la femme. Comme nous l'avons dit précédemment, elle faisait l'objet des humeurs masculines. Mais nous devons garder une vue sur le fait que la lutte menée par l'islam, n'était guère une lutte sectorielle. Elle

était plutôt une lutte généralisée qui concernait l'ensemble des réalités vitales pour la société humaine. Car, en effet, sur tous les plans de la vie, l'humanité était au bord de l'abîme.

Il a commencé par développer un sens profond d'expression libre dans la société, une forme de démocratie non atteinte de nos jours par beaucoup d'Etats malgré le progrès scientifique; passant par la réclamation des droits fondamentaux de l'homme relatifs à la liberté de culte. Il est ensuite passé à l'éducation civique, la morale islamique sur les relations sociales et c'est dans cette parenthèse que s'est ouverte la problématique du statut de la femme.¹³ Pour la première fois dans l'histoire, la femme était l'être la plus chère. Celle qui avait en sa possession le don de la vie, la décision d'octroyer le paradis à sa progéniture,¹⁴ et de s'employer dans sa société en tant que facteur de développement et non comme outil de jouissance¹⁵ populaire pour quelques intérêts mesquins. Khadidja l'épouse du prophète est la première femme de l'Islam, a-t-elle rendu témoignage d'un certain avantage en faveur de la femme? L'on rapporte, qu'un homme serait venu auprès du Messenger de l'Islam et lui demanda: "que dois-je faire pour hériter le paradis?" le prophète de lui répondre: "respecte ta mère (trois fois de suite) et respecte ton père".

Dans son discours, le prophète Muhammad (swa) a fait preuve de sévérité afin de marquer l'importance de la mère à l'occurrence la femme sur le destin de la progéniture. Tous nous sommes d'une progéniture par la femme, par elle nous pouvons gagner comme perdre notre avenir. Plusieurs autres traditions du prophète (swa) ont abordé cette même question, mais la plus importante dans cette démarche est, comme vous allez le constater, la période dans laquelle l'Islam a commencé à reconnaître à la femme des droits d'importance universelle. Le Coran est le message divin apporté par le prophète Muhammad (swa), la question primordiale fut celle de comprendre ce texte par rapport aux réalités sociales relatives à la culture arabe de l'époque, et le cas échéant, le statut de la femme a eu un grand privilège.

.1.la femme dans le Coran

La quatrième sourate du Coran fut dédiée aux femmes, elle en porte le nom et relève dans ses versets plusieurs faits en rapport avec les prérogatives de ces partenaires conjugales. Durant toute sa vie, la femme musulmane, ou du moins qui vit sous la juridiction islamique bénéficie de toutes ces prérogatives. Aujourd'hui le monde a connu une avancée spectaculaire en technologie, et sur le plan du droit de l'homme. Cependant le droit que l'Islam a octroyé à la

femme reste de loin supérieur à celui répertorié par les conventions sur les droits communs. L'histoire de l'Islam compte plusieurs femmes honorées, parmi lesquelles: Marie la mère de Jésus, Asia l'épouse de Pharaon, la mère de Moïse (as), Khadidja l'épouse du prophète Muhammad (swa) et Fatima Zahra la fille du prophète Muhammad (maîtresse des femmes des mondes).

Marie la mère de Jésus est considérée comme une pieuse et vierge qui enfanta par l'ordre de Dieu, un prophète vers Israël; Asia fut mariée à un tyran, mais elle avait entretenue sa foi en Dieu et lui demandait toujours d'écarter d'elle la malédiction de pharaon; la mère de Moïse quant à elle fit preuve d'une grande obéissance et de confiance à Dieu au point qu'elle mit son enfant dans les flots du Nil pour répondre à l'ordre de Dieu; Khadidja est parmi les rares femmes qui se dépensent corps, âmes et avec leurs moyens financiers pour soutenir l'œuvre de Dieu directement à travers son vrai prophète. Le prophète en a parlé dans un de ses discours (swa) où il avait dit: "l'Islam a pu se développer en partie grâce aux avoirs de Khadidja...". Nombreux portent encore le doute que l'Islam aurait reconnu certains droits à la femme, surtout qu'ils se réfèrent à la sociologie moderne et aux compréhensions particulières à chaque peuplement. Et cela malgré que beaucoup de savants théologiens musulmans aient largement exposé sur les droits féminins en Islam.

.1.1. Par rapport au mariage

Le Coran a dit: "Donnez à vos femmes leurs dots à titre de donation (sincère) obligatoire, si toutefois, de leur propre gré, elle vous en cèdent gentiment une partie, profitez-en à votre aise et agréablement."¹⁶ Le droit à la dot est une prérogative pour la femme selon les enseignements de l'Islam, c'est soit une somme d'argent soit tout autre bien de valeur selon la demande de cette dernière et qu'elle devra dépenser à son aise et à ses fins personnelles.¹⁷ Ce sur quoi, aucune personne n'a le droit de lui contraindre en quoi que se soit. A la différence de certaines traditions comme en Afrique, la dot est une sorte de récompense due à la famille de l'épouse dont l'époux est dans l'obligation de verser auprès de cette dernière.¹⁸ Bien entendu qu'il existe de nos jours quelques cas d'exception, mais selon l'avis de l'Islam, cette obligation tient sa route.

.1.2. Par rapport à l'héritage

L'islam reconnaît aussi à la fille le droit à l'héritage, comme reconnu au garçon, à une différence de quote-part¹⁹. Le Coran a dit à ce sujet: "et aux femmes revient une part de ce que laissent (leurs) pères et mères."²⁰ Il dit encore: "Aux fils revient une quote part équivalent à celle de deux filles. S'il n'y a que des filles, (ou deux) à elles revient le deux tiers de l'héritage...".²¹ Comme dit précédemment, la question pour nous est celle de savoir, à quelle époque est-ce que l'Islam a attribué ces prérogatives à la femme? Depuis bientôt 15 siècles après sa révélation, l'islam a dans son argumentaire relatif à l'héritage les motivations sur la différence de traitement entre le garçon et la fille.

.1.3. Sur le plan social

Du temps où la femme n'avait pas le droit d'exercer librement les activités économiques, sociales et autres dans sa société, il est évident donc qu'elle ne pouvait être héritière d'autant plus qu'elle ne possédait rien. L'Islam ayant attribué à la femme sous sa juridiction le droit de posséder des biens, il lui a au même titre donné le même droit sur le testament. Le Coran en parle dans le verset suivant: "A vous (revient) la moitié de ce que laissent vos femmes si elle n'ont pas d'enfants; si elles ont un enfant, le quart de ce qu'elles laissent vous revient, déduction faite de leurs legs testamentaires et dettes."²² La suite du verset précité, confirme en plus du droit au testament pour la femme le pouvoir de se choisir à son gré une quelconque personne à qui faire don d'un de ses biens, sans recourir au consentement d'une tierce personne. L'on se poserait la question de savoir si l'Islam ne serait-t-il pas en faveur du régime de partage des biens dans les procédés modernes de mariage légaux?²³ Nous ne terminerons pas cette parenthèse sans nous rappeler de l'époque dans laquelle l'Islam a attribué ce droit à la femme. En effet, vers les années 700 de l'ère chrétienne, la femme en terre d'islam jouissait de tous ces droits.

.1.4. Par rapport au droit de témoignage

Dans les juridictions anciennes la femme n'avait pas qualité de rendre un témoignage digne de foi.²⁴ Mais elle était disposée à subir la sentence juridique de la cours masculine. A l'avènement de l'Islam, au 6ème siècle de l'ère chrétienne, la femme en terre d'Islam a pour la première fois eu le droit de témoigner. Son témoignage fait la moitié du poids du témoignage d'un homme. Comme le dit le Coran: "Demandez le témoignage de deux de vos hommes. Si

vous ne trouvez pas deux hommes, choisissez un homme et deux femmes...25" Le progrès technologique alors déjà changé la posture de notre monde, la question des témoignages et des jugements dans les tribunaux islamiques est à notre avis, un domaine sensible que nous développerons dans des articles spécialisés.

.1.5. Le droit politique de la femme

Nous avons vu dans les paragraphes passés que la femme était gérée mais elle ne pouvait rien gérer. Considérée comme incompétente, la femme ne pouvait même pas assumer le contrôle de son foyer en présence de son époux. Bien avant que les mouvements féministes ne bouleversent le monde, l'Islam s'était établi en précurseur du mouvement libérateur de la femme, un ordre féministe et islamique. Ayant libéré l'activité de la femme, cette dernière pouvait alors jouer un rôle prépondérant dans l'activité publique. Les mouvements féministes ont exposé plusieurs théories qui illustrent éloquemment les traitements qui fut réservés aux femmes dans le passé occidental. L'Islam dès sa révélation n'a pas attendu que la femme se révolte de son initiative personnelle dans l'expression de son ras le bol; exactement ce qui fut dans les contrées occidentales. La religion de Muhammad (swa) avait pris le soin de caricaturer les prérogatives de la femme en vue de la mission qui lui était assignée toute sa vie durant.

Imam Khomeiny (p), le leader de la révolution islamique d'Iran avait dit: "dans l'ordre islamique, la femme jouit des même droits que l'homme, le droit aux études, le droit au travail, le droit au vote, le droit de se faire voter, etc.26 Dans l'histoire de l'Islam, les femmes et les hommes furent au même titre sur le plan d'importance politique selon le rôle assigné à chacun. Il y a plusieurs grandes figures féminines dans l'Islam, les plus réputées d'entre elles sont: Fatima Zahra la fille du prophète de l'Islam, Zaïnab la sœur à l'Imam Hussein (as); ces deux dernières ont chacune lutté dans son époque pour l'établissement d'un ordre politique très rassurant pour tous. Fatima Zahra (as), avait mené plusieurs activités de résistance contre le pouvoir (usurpateur) califal d'Abou bakr établi à la tête de la communauté après la mort du prophète Muhammad (swa). Elle a désavoué publiquement le pouvoir dudit calif, quand celui-ci s'empara de sa concession de FADAK - une terre qui était le cadeau qu'elle reçut de son père le prophète de l'Islam par un acte testamentaire- elle a tenu un discours menaçant contre le pouvoir califal dénonçant l'usurpation et la déviation de la voie islamique.

Ces discours sont aujourd'hui reproduits dans les livres d'histoire. A cette époque, rare étaient les femmes qui se permettaient de discourir en public surtout devant les hommes et encore moins devant quelque autorité. Zaïnab (as) avait aussi fait preuve du même courage. Faite prisonnière par l'armée Omeyyade sous le califat de Yazid, la sœur de l'Imam Hussein (as) avait dénoncé les injustices dont elle fut victime tête à tête avec le calife Omeyyad. Dans ce même élan d'engagement, qu'un jour à l'époque du calife Oumar bin Khatab, une femme prit le courage de s'adresser à ce dernier en de propos clairs. On rapporte qu'à cette époque le bruit courait que la dot pour le mariage revenait plus chère. Le calife Oumar l'ayant appris, décréta que cela soit revu à la baisse. Une femme lui parla en face et lui dit: "oh calife, n'as-tu pas lu le verset coranique qui dit: "et lorsque vous donnez à vos femmes un quintal..."²⁷, le quintal représente une importante somme pour la dot!". Stupéfait par cette parole, le calife soupira d'un air qui exprimait une excuse. Ce rôle édificateur joué par la femme est une attitude louable, l'Imam Khomeiny (p) avait dit: "dans l'optique de l'Islam, les femmes jouent un rôle névralgique dans l'édification de la société islamique; l'Islam rehausse le rang de la femme tant qu'elle pourra retrouver son rang humain au sein de la société et sortir du rang d'objet et conformément à une telle évolution, elle pourra assumer des responsabilités dans l'édification du gouvernement islamique".²⁸

.1.6. La journée de la femme en Islam

Pour honorer cette dernière, les savants islamiques contemporains ont pensé à instituer une journée spéciale pour la femme. Cette fête se tient chaque année en filigrane à la date d'anniversaire de la naissance de Fatima Zahra fille du prophète Muhammad (swa). Instituée par l'Imam Khomeiny (p), il déclare à ce sujet: "s'il faut désigner un jour comme journée de la femme, quel est le jour le plus heureux et le plus sublime que le jour de l'heureux anniversaire de Fatima Zahra (as); qu'il a aussi considéré comme étant la base de l'élément éclatant qui constitue le sous bassement des vertus humaines et des valeurs sublimes du représentant d'Allah sur terre"²⁹

.Conclusion

Le prophète Muhammad (swa) avait durement combattu afin que la femme retrouve son droit dans la société, et il avait réussi. Durant 23 années de sa vie prophétique, il a équilibré la

balance du genre au sein de la société arabe dans son ensemble et mena cette influence dans le reste du monde qui avait accueilli les musulmans dans ses frontières. Aujourd'hui, la clameur continue de monter concernant la femme, sauf que la nature de droit qu'exige cette dernière est différente de la préoccupation passée. La plus part du temps, on parle de parité dans le genre ou encore de l'égalité des chances. D'une part ou d'une autre, l'Islam soutient ces idéaux; le plus important dans tout cela étant d'agir dans l'équité et la justice.

Notes de la fin

-
1. Ayatollah mortadha motahari, Les droits de la femme en Islam, , publication ansariyan, Qum, .1
2002 p.3
 2. Élément d'interview, décembre 2006.
 3. Op.cite. p.17
 4. Coran, sourate Takwir : verset 9
 5. Histoire de l'Islam,
 6. Constat fait sur le terrain, cas de la province du Bandudu.
 7. Le petit Larousse illustré, 1995, p.1430
 8. Idem, p.1151
 9. Élément de reportage auprès des Anthropologues congolais, déc. 2006
 10. Histoire de l'Islam, éd. 2000, p.31
 11. Coran, sourate 42 versets 7
 12. Ayatollah mortadha motahari, Les droits de la femme en Islam, publication ansariyan, Qum,
2002 p.22
 13. Coran, sourate 4, verset 4.
 14. Ayatollah mortadha motahari, Les droits de la femme en Islam, publication ansariyan, Qum,
2002 pp.124, 125.
 15. Élément d'interview recueilli sur auprès des sociologues nationaux, déc.2006.
 16. Ayatollah mortadha motahari, Les droits de la femme en Islam, publication ansariyan, Qum,
2002 p.165.
 17. Coran, sourate 4, verset 7.
 18. Coran, sourate 4, verset 11
 19. Coran, sourate 4, verset 12
 20. Coran sourate 2 verset 282. 20
 21. Maximes de l'imam khomeyni, éd.1995, p.182 21

22. Maximes de l'imam khomeyni, éd.1995, p.190

23. Idem, p.191